Journal du **SCoT** (**S**chéma de **Co**hérence **T**erritoriale)

Numéro 1 - Avril 2009

Parlons d'avenir

Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

éditorial

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais prépare son avenir

Pour répondre aux enjeux de demain, il a décidé d'établir un SCoT. Nous devons maîtriser notre développement et non pas le subir, et léguer à nos enfants un Pays qui nous ressemble, fier de son identité et fort de son futur. Cette démarche est par nature longue et assez complexe.

Le journal du SCoT vise précisément à vous en faire partager ses objectifs et ses enjeux et à vous permettre de suivre son élaboration.

Nous vous souhaitons une bonne lecture du premier Journal du SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Monique Bévière : "maîtriser notre destin"

Pourquoi le Pays porte-t-il un Schéma de Cohérence Territoriale ?

Les 96 communes du Pithiverais se sont regroupées pour organiser ensemble l'avenir de notre territoire. Unis, nous sommes plus forts pour négocier avec l'Etat, la Région, le Département. Ensemble, nous pouvons mieux affronter les grands défis de demain. Le Pays, c'est à la fois la force conjuguée d'une population de plus de 67 000 habitants et la richesse de chacun de nos villages dans leur diversité.

Pourquoi le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais doit-il réfléchir à l'aménagement de son territoire ?

Situé entre l'Ile-de-France et l'agglomération orléanaise, notre Pays doit s'attendre à une forte augmentation de sa population. Où s'installeront ces nouveaux habitants ? Quels seront leurs besoins en écoles, en emplois, en services à la personne ? Comment, dans ces conditions, préserver et aménager notre cadre de vie ? Autant de questions auxquelles le SCoT devra répondre pour que les communes puissent mieux préparer leur urbanisme à ces bouleversements.

Pourquoi réfléchir maintenant au SCoT ?

C'est en effet le moment. Le diagnostic qui vient d'être fait a permis de mieux cerner nos forces et nos faiblesses. Aujourd'hui, les élus choisissent le développement qu'ils souhaitent pour leurs communes.

Au bout de la démarche se dessineront les grandes lignes de ce que seront, vers 2020/2025, les nouveaux « paysages » du Pithiverais et ses priorités.

Monique Bévière est Présidente du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

" Dessiner les grandes lignes du Pithiverais à l'horizon 2020/2025 "

Sommaire

Pages 2 et 3 :
Interviews :
Michel Guérin
Dominique Mameaux

Page 4 :
Le SCoT :
Qu'est-ce-qu'un SCoT ?
Pourquoi une concertation ?
Les étapes d'un SCoT

Contacts
Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais
16, avenue de la République
45300 Pithiviers
Tel : 02 38 30 64 02

Dans chaque édition du Journal du SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, nous donnerons, aussi souvent que possible, la parole aux élus et acteurs locaux, car un SCoT se nourrit des réflexions des hommes de terrain...

La parole

Michel Guérin : “penser l’aménagement de notre territoire”

Qu’est-ce-qui caractérise la situation économique du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais ?
41% des 23 200 emplois du Pays sont agricoles ou industriels. C’est bien plus qu’à Montargis, Fontainebleau ou Etampes. En revanche, le commerce, l’artisanat, les services aux particuliers ou les administrations emploient moins de salariés que la moyenne.

Qu’en est-il du marché de l’emploi sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais ?
C’est un sujet sensible en période de crise, mais le taux de chômage est plus faible dans le Pithiverais que la moyenne nationale.
Le faible niveau de qualification de nombreux demandeurs d’emploi est un handicap, dû à l’insuffisance de nos filières de formation.
En revanche, avec près de 100 ha disponibles et près de 500 ha en projet, les zones d’activités du Pays sont en situation d’accueillir de nouvelles entreprises et donc de créer de nouveaux emplois.

Que dire du réseau routier ?
L’ouverture de l’A19 l’été prochain générera un surcroît d’activité mais aussi de trafic, la RN 152 subissant déjà une circulation intense de Malesherbes à Chilleurs-aux-Bois.
Il est capital d’anticiper ces problèmes pour les résoudre au mieux.

Qu’en est-il des transports collectifs ?
Le Conseil Général du Loiret a fait un effort considérable, puisque le Pithiverais a été choisi comme territoire pilote pour le transport à la demande. La mise en place des nouvelles lignes de car (Ulys) a fait doubler la fréquentation. Il faut maintenant faire évoluer le système pour l’adapter sans cesse aux besoins de la population. Pour le train, les choses sont plus contrastées. Malesherbes est une gare RER, mais il faut encore 1h20 pour venir de Paris. Se pose également la question de la réouverture aux voyageurs de la liaison Malesherbes-Pithiviers-Orléans. La Région avait commencé à y réfléchir il y a quelques années.

“ Il est capital d’anticiper les problèmes. ”

Trouve-t-on facilement à se loger ?
Sur la période 1999-2005, les besoins en logement ont été principalement dus à un desserrement des ménages qui a généré une demande de plus de 110 logements par an.
Le nombre de logements nécessaires, à population constante, n’est que de 60 logements par an sur le territoire.
Le nombre d’habitations neuves a sensiblement augmenté, passant de 245 logements par an entre 1999 et 2004 à 375 par an entre 2005 et 2007 mais demeure à un niveau relativement faible.
Le parc de logement est plutôt ancien : 35% des logements du pays ont été construits avant 1915 (20% pour le Loiret). Ponctuellement, on trouve encore des logements très inconfortables.

Quels sont les autres enjeux en matière de logement ?
70% des habitants sont propriétaires de leur logement, alors que la moyenne française n’est que de 56%. La moitié environ des locataires louent à des propriétaires privés, proportion en augmentation constante.
Dans le secteur public se manifeste une pénurie croissante de l’offre de petits logements (T2 ou T3). Les jeunes ont donc de plus en plus de difficultés à se loger à leur entrée dans la vie active. Un effort dans ce domaine s’impose.

Quel rôle joue un SCoT dans l’aménagement du territoire ?
De plus en plus de communes disposent d’un Plan Local d’Urbanisme (PLU) ou d’une carte communale. Celles qui n’ont ni l’un ni l’autre sont nombreuses à vouloir s’en doter.
Il faut poser des principes et fixer des objectifs d’organisation de l’espace des villes et les villages. C’est un des buts essentiels du SCoT.

Michel Guérin est maire de Malesherbes, commune de 6 157 habitants située en limite de la Seine-et-Marne.

aux acteurs

Dominique Mameaux : “préserver notre cadre de vie”

Le Schéma de Cohérence Territoriale nous donne l'opportunité de garantir la diversité de notre cadre de vie dans la durée.

Pourquoi préserver les paysages de votre Pays ?
Notre Pays profite d'une belle diversité puisqu'il réunit parties de trois grandes régions naturelles : Au nord et à l'ouest les immenses plaines céréalières de la Beauce, à l'est, le Gâtinais, ses rivières et son paysage bocager, enfin, au sud, l'orée des massifs de la forêt d'Orléans, plus grande forêt domaniale de France et frontière naturelle avec l'Orléanais.
Une telle diversité ouvre au Pays de vastes pistes de développement dans les domaines des loisirs et du tourisme.

Mais comment gérer ce patrimoine ?
Les espaces naturels, la forêt d'Orléans comprise, n'occupent que 10 % de notre territoire et, hors forêt, sont concentrés dans les vallées.
La gestion durable de ce patrimoine permettra la sauvegarde de la biodiversité existante. Les inventaires et mesures de protection ne manquent pas : Protection du biotope, classement ZNIEFF *(Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)*, classement Natura 2000, prise en compte du "1 % paysage et développement" grâce à la construction de l'Autoroute A 19.
Quant au patrimoine culturel et architectural, il doit pouvoir être mis en valeur. Non seulement par la préservation des Monuments historiques, mais aussi par celle des bâtiments remarquables. Et ils sont très nombreux !

“ La gestion durable de ce patrimoine permettra la sauvegarde de la biodiversité existante ”

Et la ressource en eau ?
Nous avons la chance d'avoir sous nos pieds, la nappe de Beauce. Elle est réputée pour constituer la plus importante réserve souterraine d'eau douce en France. Notre problème est d'assurer une répartition équitable de cette précieuse ressource entre tous ceux qui y prétendent.
Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE de la nappe de Beauce) en cours d'élaboration, s'en chargera. Il faut préserver la qualité de cette richesse et cela ne pourra venir que des efforts consentis par les collectivités locales, les industriels, les agriculteurs… et bien entendu, les particuliers. Le « Contrat Global » signé par le Pays avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, les SPANC *(Service public de l'assainissement non-collectif)* mis en place par les Communautés de communes sont les outils destinés à protéger notre nappe et nos rivières.

Etes-vous soumis à des risques naturels ?
Notre territoire est semble-t-il particulièrement stable. D'ailleurs il n'existe aucun Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) sur le Pays. En revanche, plusieurs communes, riveraines de cours d'eau, sont concernées par l'aléa « inondation ».
Au chapitre des risques industriels, seules, sur le territoire du Pays, six entreprises sont classées “Seveso”. Les stockages de carburant par exemple.

Et les risques de pollution ?
La qualité de l'air que nous respirons a été attestée par toutes les mesures effectuées. Certains endroits souffrent de pollutions sonores dues au trafic routier. Nous serons attentifs aux effets de l'ouverture de l'autoroute A 19 en ce domaine.
Au chapitre des déchets, le traitement et l'élimination des déchets ménagers apparaissent satisfaisants, surtout depuis la mise en exploitation de la nouvelle usine de BGVal *(Beauce-Gâtinais Valorisation)* à Pithiviers. Il nous faut encore améliorer les capacités de réception et de traitement des déchets industriels et des gravats et rebuts des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics.

Dominique Mameaux est maire d'Engenville,
Président de la Commission "Eau - environnement - cadre de vie" du Pays

Pays
Beauce Gâtinais en Pithiverais

Territoire

- 1 322 km² de superficie
- 67 137 habitants (en 2008)
- 96 communes sur 6 cantons
- 7 Communautés de Communes :
  - CC de Beauce et du Gâtinais,
  - CC du Beaunois,
  - CC du Bellegardois,
  - CC du canton du Puiseaux,
  - CC du Malesherbois,
  - CC de la Plaine du Nord Loiret,
  - CC du Plateau Beauceron.

Etapes

Définition du périmètre du SCoT (Publication du périmètre par arrêté préfectoral du 11 octobre 2005).

Réalisation du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement.

Elaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et mise en place de la concertation avec les acteurs locaux.

Réalisation du DOG (Document d'Orientations Générales).

Consultation des personnes publiques concernées, enquête publique.

Entrée en vigueur après transmission à M. le Préfet.

Modification, révision possible (liée à tout changement important pouvant intervenir sur le territoire au cours ou au terme de 10 années d'application).

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

LE SCOT est un outil au service du développement d'un territoire. Il est le résultat d'un travail collectif associant des experts, des administrations territoriales, et les acteurs locaux. Il coordonne un ensemble de programmes sectoriels et leur donne des orientations concordantes, en conformité avec les axes de développement recherchés.

Le SCOT se compose de 3 documents obligatoires :

- un rapport de présentation, qui contient le diagnostic du territoire et l'état initial de l'environnement (photographie détaillée de la situation du territoire à la veille de l'élaboration du SCOT) ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), élément principal du projet de SCOT qui présente les orientations générales d'aménagement retenues, conformément à l'impératif d'un développement durable ;
- le document d'Orientations générales (DOG) destiné à mettre en œuvre, de façon plus précise et plus concrète, les objectifs mentionnés dans le PADD.

Pourquoi une concertation ?

LE SCOT va engager le Pays dans la durée et les orientations choisies auront des répercussions sur la vie quotidienne de tous. Il est donc important que les habitants s'impliquent dans la démarche, et que les décisions prises fassent l'objet d'un large consensus. Une phase de concertation est donc prévue par la loi afin d'informer les habitants de l'intérêt et des modalités de la démarche... pour permettre à ceux qui le souhaitent de s'exprimer, de questionner, d'émettre des souhaits ou de communiquer leurs attentes. Un débat sera organisé dans le cadre d'une réunion publique.

Toutes les personnes intéressées par le sujet pourront :

- Aller voir l'exposition itinérante de présentation du SCoT qui tournera dans les différentes collectivités.
- Lire les 3 numéros de ce Journal qui seront diffusés dans les mairies. Ils rendront compte de l'évolution de la démarche.

le Loiret Conseil Général
Liberté • Égalité • Fraternité République Française Ministère de l'Intérieur de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales
Région Centre
CCI Loiret Commerces Industries Services